

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine



## Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET** : SMACL – Avenant n° 3 au contrat « véhicules à moteur »

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus.  
Vu le contrat « Véhicules à moteur » conclu avec la SMACL Assurances dont le siège social est situé 141, avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 Niort cédex 9,  
Considérant qu'il convient de mettre à jour le contrat 3040-005 suite aux modifications des cotisations 2022-2023

### DECIDE

**DE SIGNER** l'avenant n° 3 au contrat « véhicules à moteur » conclu avec la SMACL Assurances dont le siège social est situé 141, avenue Salvador Allende CS 20000 – 79031 Niort cédex 9, pour un montant TTC de 470,16 €.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 14 décembre 2023

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20231214-d-2023-60-AU  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023